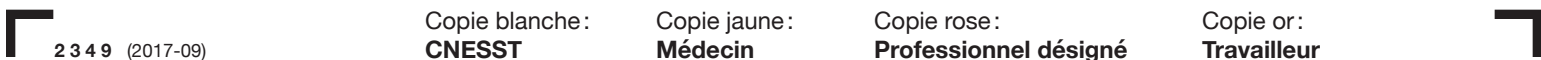


1. Renseignements sur le travailleur			
Nom de famille (selon l'acte de naissance)	Prénom	N° de dossier du travailleur	<input type="text"/>
Adresse du domicile	N° Rue App.	N° d'assurance maladie	<input type="text"/>
Ville		Date de l'événement d'origine	<input type="text"/>
Province	Pays	Date de la récurrence, rechute ou aggravation	<input type="text"/>
	Code postal		
2. Identification des professionnels de la santé			
Médecin qui a charge du travailleur		Professionnel de la santé désigné par <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> CNESST	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Spécialité	<input type="checkbox"/> Omnipraticien	Spécialité	<input type="checkbox"/> Omnipraticien
Téléphone	N° de permis	Téléphone	N° de permis
Date du rapport concerné	N° du rapport concerné	Date du rapport	<input type="text"/>
3. Sujets pour lesquels votre opinion est sollicitée			
<input type="checkbox"/> 1- Diagnostic	<input type="checkbox"/> 2- Date ou période prévisible de consolidation de la lésion	<input type="checkbox"/> 3- Nature, nécessité, suffisance ou durée des soins ou des traitements administrés ou prescrits	<input type="checkbox"/> 4- Existence ou pourcentage d'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique du travailleur
<input type="checkbox"/> 5- Existence ou évaluation des limitations fonctionnelles du travailleur			
4. Conclusions étayées			
Expliquez les raisons pour lesquelles vous reprenez ou rejetez les conclusions du professionnel de la santé désigné sur chacun des sujets sélectionnés.			
Si vous avez consulté un collègue, n'oubliez pas de joindre le rapport de consultation motivé.			
Signature du médecin qui a charge du travailleur		Code RAMQ 9909	Ce rapport doit être transmis à la CNESST dans les 30 jours de la réception du rapport du professionnel de la santé désigné.
<i>(Je reconnais avoir informé le travailleur du contenu de ce rapport)</i>			

Le sigle CNESST désigne la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.



RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

L'information médicale qui est communiquée par ce rapport permettra à la CNESST de statuer sur la lésion de votre patient. Ce formulaire a pour but d'améliorer la qualité de l'information médicale au dossier.

Le rapport complémentaire doit permettre au médecin du travailleur d'**étayer** ses conclusions. Le médecin est invité à utiliser le rapport complémentaire pour fournir les arguments, les données et la démarche intellectuelle à la base de ses conclusions.

Une information médicale complète est d'autant plus importante que les experts du **Bureau d'évaluation médicale (BEM) pourraient se prononcer sur tous les autres aspects du dossier médical déposé.**

Le médecin traitant a l'avantage d'avoir suivi le travailleur et de l'avoir examiné à plusieurs reprises. Il devrait motiver son opinion en la soutenant par des constatations notées lors des différents rendez-vous. Il peut s'agir des symptômes, des éléments objectivés à l'examen physique ou encore des résultats de différents examens de laboratoire. Pour mieux comprendre, voici un exemple de ce qu'on pourrait retrouver dans un rapport complémentaire.

Exemple

Vous avez diagnostiqué une hernie discale lombaire chez un travailleur, diagnostic que vous avez inscrit sur les différents rapports médicaux. Le médecin désigné de l'employeur ou de la CNESST retient plutôt le diagnostic d'entorse lombaire. Lorsque vous recevez le rapport complémentaire accompagné de l'opinion du médecin désigné, vous devriez donner les arguments appuyant votre diagnostic. Pendant l'évolution de sa lésion, le travailleur a-t-il présenté une sciatalgie ? Avez-vous constaté, lors de l'examen, des signes d'irritation radiculaire (Lasègue, tripode, élévation de la jambe tendue (SLR)) ou des signes déficitaires moteurs ou sensitifs ou la perte d'un réflexe ? Quels sont les résultats de l'imagerie ? Sont-ils compatibles avec les manifestations cliniques ? Êtes-vous en désaccord avec le diagnostic du médecin désigné ? Pourquoi ?

N'OUBLIEZ PAS

- **de bien étayer vos conclusions**
- **de toujours informer le travailleur du contenu de ce rapport**